81e ANNEE. — N° 46. VENDREDI 18 AVRIL 1941.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— d° —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— d° —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

Essai d'explication

Il y a des choses qu'il est plus facile de sentir et même de comprendre soi-même que d'expliquer aux autres. J'ai eu l'occasion de m'en rendre compte l'autre jour ayant à répondre soudainement à la question d'un interlocuteur qui me poussait cette « colle ».

« Puisque le nouveau régime répudie l'individualisme, c'est donc que dans la nouvelle société l'individu ne comptera plus !... Elle sera pourtant faite avec des hommes et non pas avec des pierres ! »

Pour me donner du temps, j'ai d'abord esquivé l'attaque par une contre-offensive de flanc. Sachant que mon interlocuteur, avant la guerre, faisait profession de socialisme-marxiste, je m'étonnai d'un scrupule bien inattendu de sa part.

— D'où vous vient, lui dis-je, ce respect soudain d'un individualisme que vous condamniez par principe et que vous vouliez détruire ? Vous teniez le collectivisme pour l'état de perfection auquel doit tendre toute société humaine et vous savez bien que dans un régime collectiviste l'individu n'est rien de plus qu'une pièce de machine, pièce interchangeable au gré du mécanicien !

Et comme mon homme se trouvait quelque peu gêné pour trouver une explication pertinente à cette contradiction, je profitais de son embarras pour essayer de me dégager du mien.

Je m'efforçai de lui faire entendre que dans le régime déchu, qu'il semblait si fort regretter, il y avait la théorie sur les murs qui affirmait les « droits de l'homme » et la pratique dans les faits qui rendait illusoire la réalisation des dits droits !

Pratiqué suivant sa lettre et son esprit, le système démocratique laisse en effet chaque individu « maître de son sort ». Et cela signifiait exactement que l'individu était livré à son sort, abandonné à son sort ! *La règle, c'était le « chacun pour soi », le « débrouilles-toi comme tu pourras » ! Dans la bagarre, dans la mêlée sociale qui en était la conséquence, tant mieux pour les habiles et pour les forts, tant pis pour les trop scrupuleux, les timides et les faibles ! La société conçue suivant ce principe est une espèce d'éparpillement dans laquelle il était bien difficile à un individu du type moyen, isolé, sans appui et sans support, de tirer quelques avantages réels de ces fameux « droits » qu'on lui reconnaissait généreusement dès sa naissance sans lui fournir aucun moyen d'en faire une réalité.*

Les individus sentaient si fortement leur impuissance personnelle et combien restait platonique leur éminente dignité de citoyen-roi réduite à eux-mêmes qu'ils commencèrent bientôt à se grouper, à créer des associations militantes où chacun venait chercher la force et le soutien que la société démocratique ne lui donnait pas. Mais cela était si bien une infraction à la pure doctrine, à la règle fondamentale du régime que la Révolution avait supprimé les associations, que jusqu'en 1884 les syndicats furent interdits et que jusqu'en 1901 le droit de s'associer ne fut pas reconnu par la loi. Choses un peu trop oubliées et qu'il convient de rappeler.

En s'associant ainsi, les dits citoyens abdiquaient eux-mêmes dans la pratique ce fameux individualisme dont ils faisaient si grand cas dans la théorie. Ils devenaient membres d'un groupe et ce n'est plus d'eux-mêmes, de leur effort individuel qu'ils attendaient des changements, des améliorations, des progrès dans leur propre existence, mais seulement de l'action collective de ce groupement. Eux, si fiers de ce qu'ils avaient conquis au prix de tant d'efforts, le droit de se gouverner eux-mêmes, ils ne trouvaient rien de mieux à en faire que de s'en dépouiller, de le remettre en d'autres mains. La loi démocratique les avait investis d'un pouvoir qu'ils étaient mis dans l'impuissance d'exercer. Beau cadeau en vérité !

Est-ce que j'invente ? N'est-il pas vrai qu'une fois entrés dans ces syndicats, dans ces associations, ils étaient si peu « maîtres de leur sort » que celui-ci se trouvait lié désormais aux succès ou aux échecs du groupement ? N'avons-nous pas assez vu que chaque membre y perdait sa personnalité et que, pris individuellement, il n'y comptait à peu près pour rien ? Le devoir y était d'obéir, l'honneur y était de se conformer aux « mots d'ordre ». La discipline y était fondée sur cette règle qu'on ne pouvait rien obtenir pour tous que si chacun se dévouait entièrement à la cause commune ! Est-ce aux personnalités distinctes que l'on faisait appel ?... Mais non, rappelez-vous, c'était à « l'action de masse », au « mouvement de masse » !

— « Où était-il en tout cela, disais-je à mon interrogateur, où était-il cet individualisme dont vous feignez aujourd'hui de déplorer la perte ? Pourquoi faites-vous grief au nouveau régime d'avoir mis fin à cette duperie, de préparer honnêtement une organisation où les actes ne mentiront pas aux mots et où l'on n'aura honte ni de faire ce qu'on dit, ni de dire ce qu'on fait ?

Et c'est parce qu'il ne m'a rien répondu que je ne suis pas du tout sûr de m'être fait comprendre !

Emile LAPORTE.

Enseignement terrible

La machine de guerre mise au point par l'Allemagne fonctionne avec une régularité mathématique, une régularité qui, convenons-en, étonne le monde.

C'est sans doute que le génie allemand excelle dans toutes les choses où il faut de la méthode et de la précision. Une composition musicale de la taille d'une symphonie de Beethoven ou de Haydn a en elle-même, peut-être, la même vertu d' « organisation » qu'un plan de bataille et d'invasion.

Ne nous empressons pas de nier et de sourire. Les succès de l'armée du IIIe Reich portent en eux un enseignement terrible, à savoir que rien ne résiste à une volonté qui s'appuie sur des constructions matérielles de qualité supérieure.

Les « panzerdivisionen » qui sont en train de conquérir l'Europe, comme les jambes des soldats de Napoléon l'avaient fait, ces divisions blindées sont le double produit de la métallurgie allemande et de sa natalité. Eh oui, de sa natalité !

Il ne suffit pas de construire des chars, des motocyclettes blindées et autres engins de guerre ; il faut avoir des soldats pour les remplir, les mouvoir et rendre leur marche irrésistible.

Nous nous apercevons aujourd'hui comme nous l'avons fait en 1870 que nous étions vaincus moins peut-être par le maître d'école allemand que par l'usine allemande et le berceau allemand.

Les maîtres du Reich allemand ont compris que la natalité était à la base du relèvement politique et militaire d'Allemagne. Sous la République de Weimar (ainsi que nous le rappelait hier le *Figaro*), l'Allemagne connut une grave crise démographique. Le chiffre des naissances était tombé régulièrement au-dessous de celui des décès. L'avènement du national-socialisme renversa la situation.

Mais nous aussi nous avons besoin que, dans la paix, la France vive et même revive.

PAN.

INFORMATIONS

COMMUNIQUÉ ALLEMAND

Les restes de l'armée serbe continuent à se désagréger. Des troupes motorisées allemandes ont poursuivi leur avance jusqu'à Sarajevo et ont occupé la ville. Des milliers de Serbes ont déposé les armes. Le nombre des prisonniers et le matériel pris augmentent continuellement.

L'aviation a bombardé des installations ferroviaires et des points d'appui militaire de l'Herzégovine Méridionale, ainsi qu'une base maritime en Adriatique. Les appareils de bombardement en piqué ont attaqué devant la côte dalmate un gros transport armé qui, après des coups au but, s'est immobilisé en donnant de la bande. Un autre gros navire marchand ennemi a été gravement endommagé près de l'île de Brazza.

Un hydravion a été détruit à coups de mitrailleuse.

En Grèce, des troupes rapides ont continué leur poursuite et l'attaque des formations anglaises et grecques, près de l'Olympe et des montagnes à l'ouest de Davon.

Sur le front grec, des formations d'avions de bombardement en piqué ont causé de gros dégâts sur les colonnes ennemies en retraite au sud de Servia. Trois avions britanniques ont été abattus en combat ; dix-sept avions ennemis ont été incendiés sur des aérodromes grecs.

Dans le port du Pirée, neuf autres gros navires ennemis ont été gravement endommagés à coups de bombes.

Contre le marché noir

Le ministère de l'intérieur, poursuivant l'action qu'il a entreprise contre les infractions aux règlements relatifs aux restrictions et contre le marché noir, procède actuellement au renforcement des brigades départementales de police économique.

A la suite d'un accord intervenu entre la sûreté nationale et la direction générale des douanes, un important contingent de douaniers vient d'être mis à la disposition des préfets pour compléter les effectifs de surveillance des brigades économiques.

Camp de prisonniers bombardé près de Bordeaux

Dans la nuit du samedi saint au dimanche de Pâques, des avions anglais ont jeté 30 à 35 bombes, dont plusieurs incendiaires, sur le camp de Souges, près de Bordeaux, où sont rassemblés de nombreux prisonniers nord-africains, qu'avait visités récemment M. Georges Scapini, ambassadeur de France. Cette attaque aérienne, qu'aucune considération d'ordre stratégique ne peut justifier, puisqu'il n'y a à proximité aucun objectif militaire, s'explique d'autant moins que le camp avait été allumé, conformément à l'accord international de Genève, dès que l'alerte avait été donnée. Il ne pouvait donc y avoir la moindre confusion sur la nature des installations, l'obscurité étant partout ailleurs strictement observée.

Une bombe étant tombée sur l'un des baraquements, tous les Nord-Africains qui s'y trouvaient ont été tués ou blessés.

Les troupes anglaises en Grèce

La radio anglaise annonce que des renforts substantiels continuent à arriver tous les jours sur le front de Grèce. Les troupes britanniques, qui ont dû se replier après des combats acharnés, consolident les nouvelles positions qu'elles occupent.

La radio américaine annonce qu'à Londres, on se refuse à commenter la nouvelle de source allemande selon laquelle les forces britanniques se retireraient de la Grèce.

Les Américains quittent la Turquie

La radio américaine annonce d'Istamboul que le consulat des Etats-Unis, à Istamboul, a averti pour la troisième fois, depuis 1939, les citoyens américains résidant en Turquie d'Europe, d'avoir à quitter le pays sur-le-champ.

Les bateaux français aux Etats-Unis

A la conférence de presse, comme un journaliste demandait au secrétaire d'Etat si le gouvernement des Etats-Unis envisageait la réquisition des navires des pays baltes et français, M. Cordell Hull a répondu par la négative, ajoutant que la réquisition des navires français n'a jamais été discutée par lui.

Les navires américains seront armés

Les milieux officiels de la marine des U.S.A. annoncent que tous les navires américains seront armés en vue de leur mise en service si besoin est.

EN PEU DE MOTS...

— L'amiral Darlan a adressé une lettre de remerciements à l'adresse des populations européennes et musulmanes de l'Algérie à la suite de l'envoi d'un nouveau chèque de 5 millions en faveur du Secours National.

— A l'occasion de la fête du 1er mai, plusieurs ministres et secrétaires d'Etat prendront la parole dans plusieurs villes de la zone non occupée.

— Les vieux travailleurs de la région toulousaine ont envoyé leurs remerciements au Maréchal Pétain.

— Une bataille à main armée s'est engagée aux Etats-Unis entre des mineurs travaillant et des grévistes. On compte quatre morts et dix-sept blessés.

— M. James Roosevelt, fils aîné du président des Etats-Unis, a épousé mardi son infirmière, Mlle Romelle-Thérésa Schneider.

— La foire à la ferraille, « foire aux puces », a repris à Paris un regain de popularité et de clientèle. Tout est rare aujourd'hui et les moindres pièces de ferraille ont une valeur appréciable.

— Le Maréchal Pétain voulant donner à la Fédération des Fils de Tués, qui groupe tous les orphelins et orphelines de guerre de France, une marque d'estime particulière, a accepté la présidence de leur Comité d'honneur.

JEUNE FRANÇAIS !
Engage-toi dans l'armée coloniale elle t'offre un idéal et un beau métier.

Nos Echos

« La Terre du bon Dieu ».

Notre amical confrère, Pierre Calel, n'est pas seulement l'auteur des *Vieilles de chez nous*, cette si jolie chanson quercynoise qui est un peu à notre pays ce que le *P'tit Quinquin* est à nos compatriotes du Nord et que chante si bien Mlle Gagniayre. Il a aussi écrit quelques volumes, soit sous la signature Paul Lafforgue, soit sous celle de Pierre Calel, qu'il a adoptée depuis longtemps.

Il vient de rééditer sa *Terre du Bon Dieu*, qui fut couronnée par l'Académie Française, dans les temps d'autrefois, et qui est pourtant « d'actualité » plus que jamais puisqu'il est un roman où l'on célèbre le retour à la terre.

Ce n'est pas la « terre qui meurt », sur laquelle pleurait je ne sais plus quel écrivain lacrymatoire, c'est la terre qui renaît. Et tout le monde conviendra que rien ne répond mieux à nos besoins présents et aussi à la bonne santé permanente de notre pays et de notre peuple.

A l'époque où il parut, il reçut un accueil chaleureux du public et fut salué comme une bonne et belle œuvre par la critique. Voici, par exemple, ce qu'en disait Albéric Cahuet dans l'*Illustration* :

« ...C'est dans le Quercy, parmi les causses étagés de Gourdon à Rocamadour, « que nous promène le roman de Mlle Alida et Pierre Calel : *La terre du bon Dieu*. « Collaboration touchante d'un frère et « d'une sœur communiant dans la même foi « régionaliste. M. Pierre Calel a l'âme qu'il « faut pour comprendre l'âme d'un sol. « Mlle Alida Calel a paré l'âme commune « des nuances d'une sensibilité féminine. De « l'histoire, du pittoresque local, un rafraîchissement d'âme dans une atmosphère « sensible que l'on nous fait aimer. — Un « livre que l'on peut recommander particulièrement au public des familles. »

Bref, un livre dont nous souhaitons vivement le succès.

Des évocations visuelles.

La vie d'une Cité a, dans son cadre permanent, des aspects variables et changeants qu'on aime de voir fixés pour illustrer son histoire par des souvenirs qui la rendraient plus vivante à l'imagination. L'autre jour, j'entendais un vieux Cadurcien — le mot « vieux » étant pris dans un sens qui n'est pas celui de l'âge — regretter qu'on n'ait pas pris des photos de ces échafaudages faits d'énormes madriers qui ont servi de soutien à l'église Saint-Barthélémy pendant si longtemps qu'on avait fini par les admettre comme en faisant partie.

Et cela me faisait penser qu'il aurait bien fallu aussi fixer par des images, par des peintures, par des photos, le spectacle qu'offrit Cahors en ces mois de mai, de juin et de juillet, où le flot d'un peuple en fuite roulait sur nos boulevards, refluait jusque dans les plus étroites rues et emplissait les yeux et les cœurs d'une détresse que rien ne pourra faire oublier à ceux qui l'ont vu.

Mais voilà ! C'est cela qu'il faudrait pouvoir *faire voir* à ceux qui viendront après nous et qui ne pourront jamais se le figurer tel que c'était. Les mots, les récits imprimés n'y suffiront pas. Il y faudrait des images, des photos, presque du cinéma.

Qui sait si personne n'en a pris ?

Chronique du Lot

Régionalisme et Provincialisme

Sur ces deux questions qui sont actuellement si discutées, nous avons publié bien des opinions autorisées. Dans la lettre suivante, M. Jean Moulinier soutient la thèse du rattachement du Quercy à la Guyenne. Bien que cet avis soit différent de ceux qu'on a déjà exprimés ici, nous lui donnons la parole :

La commission régionaliste de Toulouse organise son congrès le 4 mai prochain et nous demande les moyens dont nous disposons pour intensifier l'œuvre régionaliste. Nous pouvons répondre tout de suite que nous avons chez nous la « Société des Etudes du Lot » qui, avec son bulletin, s'adresse à l'élite intellectuelle de notre Quercy. Il y a dans cette revue de l'érudition, une connaissance approfondie de notre histoire locale, des monographies, de la tradition et des études complètes basées sur les archives du lieu. Il ne manque rien, pas un détail n'est négligé, tout est mentionné, compulsé avec un soin jaloux si bien que l'on est stupéfié devant l'énorme travail qu'il a fallu pour dresser les soixante et quelques volumes qui forment l'œuvre complète de la Société.

Avec quelle ténacité et quelle patience nos chercheurs collectionnent pièce par pièce, tant de renseignements, partout dispersés, pour construire ce bel édifice, pour rassembler par delà une dispersion séculaire les innombrables épisodes de nos bouleversements historiques. En étudiant ces monographies d'un village, d'un château, d'une église, l'on s'aperçoit que tout est différent de ce qu'enseigne la grande histoire. Des lueurs inattendues surgissent et nous parviennent dans le détail des tableaux avec des rectifications souvent précieuses. Une monographie comme celle de la Chartreuse de Cahors, par exemple, est un aperçu sur l'histoire de la cité à travers les siècles. Elle témoigne des plus exactes et des plus singulières conditions d'administration ; elle nous révèle la vie réelle des moines et de leur établissement. Elle restitue à l'histoire sa vraie couleur locale.

Avec « le Grel Carcinol », le bulletin de la « Société des Etudes du Lot » nous retrempe dans la vie même de nos chères campagnes. Il fait revivre nos traditions, nos idiomes, nos mœurs, nos coutumes et nos chansons. Il y a dans la poésie de ces poètes patoisants une saveur incomparable qui maintient l'héritage sacré de nos aïeux.

La Société a, chaque année, organisé des promenades à travers le Quercy. Rien n'a plus contribué à faire aimer la terre que de montrer les splendides richesses dont elle est ornée. Elle nous donne de temps en temps des conférences d'histoire qui sont pour nous d'agréables moments. La dernière en date, celle du R.-P. Bessières, est encore dans toutes les mémoires cadurciennes.

Eh ! bien, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de créer autre chose. Nous avons chez nous, dans notre province quercynoise, depuis fort longtemps d'ailleurs, tout ce que peut englober le mot régionalisme. Nous avons l'élément essentiel, il n'est plus besoin que de le soutenir d'un effort sans cesse accru. Cette Société a sauvegardé avec bonheur tout le fruit de notre passé historique. Si l'on veut propager le régionalisme, faire aimer la terre comme nous le concevons, c'est à la source même qu'il faut aller s'abreuver. Nous avons des richesses inépuisables, des valeurs insoupçonnées, des usages méconnus, apprenons-les en fouillant dans les vieux papiers des archives. Gardons-en l'orgueilleux souvenir, à l'heure même où, dirigés vers ce qu'on croit être un amas de cendre, des souffles généreux en feront jaillir les plus consolantes étincelles.

Le Quercy est déjà une province. Il a sa capitale, son évêché, son palais de justice, sa préfecture, ce qui constitue à l'heure actuelle un département. Mais il est divisé en deux départements, celui du Tarn-et-Garonne et celui du Lot. Circonstances aggravantes, puisque nous trouvons Montauban qui appartient au Tarn-et-Garonne, comme une sorte de tache dans le bas-Quercy. La question est toute tranchée : les frontières doivent être rectifiées par la reconstitution du Quercy. Mais au profit de quelle province si le Quercy n'est pas sauvegardé ? Faut-il intégrer le Quercy dans la Guyenne, comme jadis, pour des raisons historiques ? Ou bien, au contraire, intégrer le Quercy dans le Languedoc ? C'est ici que la botanique et le climat vont nous répondre. Le Quercy est dans la Guyenne ; il n'a pu être Languedocien que pour des causes qui m'échappent. Demandons d'abord à n'importe quel profane, qui a voyagé deux fois dans sa vie de Toulouse à Cahors, où commence-t-on à voir quelques chênes ? Le pays change dès Montauban, mais ce n'est qu'après Lalbenque que la flore, la faune, le pays tout entier cesse d'être Languedocien pour devenir nettement Bordelais. Pour reconstruire les provinces, il faut une division naturelle de l'étendue de laquelle on puisse constater un certain climat, une nature du sol, etc... Le climat n'est-il pas celui de l'Atlantique ? Le Lot n'a-t-il pas suivi la route de Guyenne ? N'est-ce pas la preuve que ce pays correspond à une réalité agricole tirée du climat, en un mot de la nature des choses ? Il en résulte encore aujourd'hui que l'homme de Cahors s'en va plaider à Agen et peut envoyer son fils à l'Université de Toulouse.

Ma conclusion sera donc, sur ce point particulier, que le Quercy doit dépendre de Bordeaux et ne devra pas être amputé de sa partie basse. Mais, pour délimiter les frontières, il faudra faire appel à notre « Société des Etudes du Lot », car le savant qui sait observer et voir la nature a souvent des idées plus vraies que le fonctionnaire. On devra tenir compte, avant toute autre chose, de l'ordre naturel des lieux, ceux-ci n'étant ni des arrondissements, ni des cantons, mais ils sont des réalités vivantes qu'il ne faut à aucun prix morceler.

En m'excusant de la liberté que j'ai prise en vous adressant cette courte étude, ainsi qu'à M. Ernest Lafon, sur une question qui m'est chère, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Jean MOULINIER, *Membre de la Société des Etudes du Lot.*

A PROPOS DE POISSONS

Nous recevons la lettre suivante :

En lisant les lignes si justifiées de M. Cassan concernant les possibilités de capturer les hôtes de nos belles rivières qui feraient à cette pénible époque si belle figure sur la table des consommateurs, une telle initiative ne peut être qu'encouragée, car, à la vérité, le poisson de mer est rare et le poisson d'eau douce, sans doute abondant, serait une précieuse aubaine, certes, mais peut-être pas aussi longtemps renouvelable que le souhaite M. Cassan !

En effet, si les autorités se décidaient à employer les moyens « violents » que réclamait M. Cassan, toute la gent sous-fluviale ne tarderait pas à disparaître ou à s'organiser pour échapper à ces bombardements inattendus dans nos paisibles rivières !

— Mais, diront les partisans de ces procédés, n'avons-nous pas eu récemment encore des échos des heureux effets, pour la pêche en mer, des bombes tombées d'avions, qui, au lieu d'atteindre le but qui aurait semé la mort parmi les hommes, leur ont justement procuré une nourriture aussi inattendue que substantielle ?

— Mais, répondrai-je, ce n'est qu'un accident, si j'ose m'exprimer ainsi ! Dans nos rivières, ce serait sans doute un désastre car nous verrions avant peu disparaître les poissons, qui font la joie de nos pêcheurs à la ligne, lorsqu'ils réussissent à en capturer quelques-uns après des heures d'attentive patience.

A mon avis, mieux vaut renoncer à la violence et recourir à d'autres moyens plus élégants.

Je pense, en effet, que des pêcheries pacifiques pourraient être utilement organisées au profit de tous ; si les filets manquent, faisons appel à l'habileté de nos aimables Quercynoises pour les confectionner ; elles ne s'y refuseront certainement pas. Les autres engins, nasses et bateaux, pourront facilement se trouver ; il n'y aura plus qu'à charger d'authentiques pêcheurs, il doit s'en trouver parmi les réfugiés, d'organiser les pêcheries, et ainsi les vœux des amis de la bonne chair poissonneuse pourront être, en partie, exaucés !

E. TALOU.

Aux ramasseurs d'œufs

Du ravitaillement :

Tous les ramasseurs en œufs du Département du Lot qui échangent, soit contre marchandise, soit contre payement, au bénéfice d'un expéditeur-grossiste, doivent réclamer immédiatement leur autorisation à M. Moussié, Répartiteur Départemental, à Figeac.

L'obligation est la même pour ceux qui revendent directement au commerce ou aux consommateurs.

Rations supplémentaires de savon

De la Chambre des Métiers :

Par décret paru au *Journal Officiel* du 1er avril 1941, des attributions supplémentaires de savon sont accordées aux artisans qui, en raison de leur profession, sont astreints à des nettoyages plus fréquents et plus intenses. Les bénéficiaires sont classés en 4 catégories, suivant que leurs métiers sont plus ou moins salissants.

Pour tous renseignements et pour avoir des formules de demandes, s'adresser à la *Chambre des Métiers du Lot*, 18, rue Brives, Cahors ; joindre un timbre pour la réponse.

CAHORS

LA COQUE A FAIT DÉFAUT !...

Le lundi de Pâques a été favorisé, cette année, par un superbe soleil printanier, et tout naturellement, fidèles à la tradition, les Cadurciens ne manquèrent pas de se rendre, les uns, dans leurs vignes des côteaux, et, les autres, sur les berges du Lot.

Et tous, comme bien l'on pense, étaient munis du panier familial garni du goûter pascal.

Mais, empressons-nous de le dire, le goûter, cette année, fut incomplet. Il manquait la coque, la coque plantureuse, dorée, savoureuse !

En toute franchise, il faut reconnaître que si tous regrettaient l'absence du gâteau pascal, ils s'empressaient d'ajouter, en guise de consolation : « Tant pis, privons-nous de coque, mais souhaitons ardemment que le pain ne vienne pas, hélas ! un jour à manquer ! »

L. B.

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Réclamations au Directeur des Contributions Directes. — Les contribuables domiciliés ou réfugiés dans le Lot qui, en raison des difficultés de communication existant entre les deux zones séparées par la ligne de démarcation, se trouvent dans l'impossibilité d'envoyer leurs réclamations aux Directions départementales de la zone occupée dont dépend le lieu de leur imposition, peuvent utilement transmettre leurs pétitions à l'adresse suivante : Echelon de la Direction générale des Contributions Directes, Vichy (Allier).

Demandes d'essence

La Chambre des Métiers du Lot rappelle aux artisans employant de l'essence spéciale, tels que mécaniciens, serruriers, plombiers, peintres, etc., etc., que les demandes doivent être effectuées mensuellement et doivent nous parvenir avant le 5 de chaque mois. Des imprimés sont à la disposition des artisans, à la Chambre des Métiers ; toutes demandes doivent être accompagnées d'un timbre pour la réponse.

En outre, il est spécialement recommandé de remplir ces imprimés de façon complète, en se conformant aux indications portées au verso de la demande. Toute demande incomplète ne pourra être transmise et sera considérée comme nulle et non avenue.

Don au Bureau de Bienfaisance

La Municipalité de Cahors, se faisant l'interprète de la population tout entière, et des malheureux en particulier, adresse ses plus vifs remerciements à M. le Ministre-Secrétaire d'Etat aux Finances qui, lors de son passage dans notre ville, a bien voulu remettre une somme de mille francs au Bureau de Bienfaisance.

Ils lançaient des pierres !

Mardi, dans la journée, des promeneurs passant sur la route de Larroque, voyaient, non sans émotion, tomber des pierres à leurs côtés. Une rapide enquête permit d'établir que ces pierres étaient lancées de la place des Mobiles, et, effectivement, peu après, deux jeunes gamins de 10 et 11 ans, étaient surpris à se livrer à ce jeu dangereux.

Ils furent conduits au Commissariat de police, admonestés sévèrement et mis en pénitence pendant une longue heure.

Désolés, repentants, ils promirent de ne plus lancer de pierres, et furent reconduits chez leurs parents.

PRINCIPAUX AVANTAGES
réservés aux engagés et rengagés dans **l'armée de terre**

1° *Choix de l'armée et du corps de troupes ;*

2° *Soldes du soldat dans la métropole :* 10 *francs par jour pour la première année,* 14 *francs par jour pour la deuxième année,* 16 *francs par jour à partir de la troisième année.*

La solde d'un caporal peut atteindre 19 *francs par jour, celle d'un caporal-chef* 25 *francs par jour.*

3° *En Afrique du Nord, toutes ces soldes sont majorées de* 28 *à* 50 0/0, *suivant les zones ;*

4° *La prime pour le premier engagement est de* 3.500 *francs (métropole),* 4.500 *francs (outre-mer). Ultérieurement, on perçoit, par année de rengagement,* 2.000 *francs (métropole),* 2.500 *francs (outre-mer) ;*

5° *A l'expiration de l'engagement, accès par priorité aux emplois des administrations publiques (ou pécule).*

Pour s'engager, s'adresser à la gendarmerie ou à un corps de troupes quelconque.

CHAMBRE DE COMMERCE DU LOT
(Suite et fin)

Assurances sociales. — M. le Président donne lecture d'un communiqué de la Direction générale des assurances sociales, à Toulouse, appelant l'attention des assujettis sur les modifications apportées par la loi du 14 mars 1941 au régime des A.S. à partir du 1er avril 1941 :

1° Les cotisations devront être calculées sur la base du salaire réel, le seul salaire-limite à prendre en considération étant celui de 30.000 francs.

2° L'obligation de l'assurance ne cesse plus à l'âge de 60 ans. Elle dure tant que l'assuré occupe un emploi salarié dont la rémunération ne dépasse pas 30.000 fr. par an.

Visite de M. le Ministre des Finances. — M. le Président rend compte que, lors de sa récente visite à Cahors, M. Bouthillier, Ministre des Finances, l'a reçu au titre de Président de la Chambre de commerce et l'a interrogé sur les besoins économiques du département. Il a pu fournir au Ministre quelques renseignements approximatifs et l'a prié de vouloir bien lui accorder un délai pour lui permettre de lui adresser des précisions.

Il a fait part au Ministre de l'émoi qui s'est manifesté dans les milieux industriels et commerciaux à la suite de l'application de la loi sur le contrôle des prix, cette loi n'étant pas suffisamment claire pour le contribuable. Il lui a demandé que l'application en soit faite avec modération pour les infractions commises de bonne foi, toutes les rigueurs devant être maintenues pour frapper le marché noir et les spéculateurs.

M. le Ministre a bien voulu promettre qu'il donnerait des instructions dans ce sens.

Inventaire économique. — M. le Président dit qu'il a l'intention de faire dresser par la Chambre de Commerce l'inventaire économique du département, c'est-à-dire de faire établir une liste complète des commerçants, des industriels et des artisans, avec indication de leurs moyens de production, de la main-d'œuvre utilisée, de l'outillage dont ils disposent, de leurs besoins annuels en matières premières. Pour obtenir ces renseignements, il ferait appel au concours de la Chambre des métiers et des Syndicats professionnels.

Il pense que ce recensement permettrait de fournir rapidement des renseignements aux Pouvoirs publics ainsi qu'au Commerce et à l'Industrie et procurerait une documentation utile dans l'avenir.

Cette proposition reçoit l'approbation de M. le Préfet du Lot et de l'Assemblée tout entière qui charge son Président d'en poursuivre la réalisation.

Situation économique du département. — M. le Président fait connaître qu'il a remis à M. O'Brien, délégué de la Croix-Rouge Américaine, quelques notes sur les besoins du département du Lot en ce qui concerne l'alimentation humaine et celle du bétail, les engrais, les semences, les produits d'hygiène et pharmaceutiques, le vêtement, l'industrie et les transports.

Il a exprimé à M. O'Brien l'espoir que l'Amérique pourrait venir en aide à notre région.

Projet d'agrandissement de l'immeuble. — M. Orliac signale qu'en raison de l'extension des Services de la Chambre de Commerce, l'immeuble dont elle dispose est devenu trop étroit.

D'autre part, la Chambre des métiers lui a fait connaître qu'elle ne pourrait bientôt plus loger ses divers Services dans l'immeuble qu'elle occupe actuellement.

Dans ces conditions, il demande à ses collègues d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'envisager la construction, sur le terrain de la Chambre de Commerce, d'une aile ou d'un pavillon commun aux deux Chambres, dans des conditions à déterminer.

L'Assemblée déclare unanimement se rallier à cette proposition et charge Soupire d'établir un projet d'agrandissement de l'immeuble de la Chambre de Commerce.

Grave accident

Le jeune T. M., 18 ans, compagnon de France de la Cie autonome de Gourdon, qui procédait à la démolition d'une fenêtre des vieilles prisons en cours de transformation a fait une chute de 6 mètres, l'assise de ladite fenêtre sur laquelle il était monté s'étant tout-à-coup éboulée.

Relevé aussitôt, il reçut des soins de M. le docteur Martin-Binhourd, à la pharmacie Dardenne. M. le docteur Martin-Binhourd constata qu'outre des plaies au front et à la base du crâne, le jeune T. M. avait le bras gauche cassé. Après des pansements à l'hôpital de Gourdon, il fut transporté à l'hôpital de Cahors.

Sauf complications, l'état du blessé ne semble pas devoir inspirer d'inquiétudes.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

A quelques semaines d'intervalle, le feu s'est à nouveau déclaré dans l'usine de la « Gazonite », situé place de la Gare, à Cahors, qui fabrique des produits très inflammables.

Mardi, des voyageurs aperçurent, vers 5 h. 30 du matin, de la fumée et des étincelles s'échappant des locaux de la société.

Un employé de la S.N.C.F., prévenu, alerta les services de la gare et de la police.

Par une fenêtre condamnée à l'aide de planches, la pompe de la gare fut mise en batterie et un détachement de sapeurs-pompiers entreprit de lutter contre le feu qui avait pris dans les réserves de charbon de bois. Grâce au dévouement de tous, l'incendie fut assez rapidement maîtrisé.

On ignore encore le montant des pertes occasionnées par ce sinistre.

Formation syndicale de l'ameublement pour la région du Lot

MM. les fabricants et négociants en meubles du Lot sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi prochain 19 avril, à 14 heures précises, à la Chambre de Commerce de Cahors.

Chassons la maladie

Le meilleur moyen de ne jamais tomber malade, c'est d'être assez fort pour résister aux contagions. Entretenez vos forces en buvant, avant chaque repas, un verre à madère du puissant fortifiant obtenu en versant un flacon de Quintonine dans un litre de vin de table. Vous serez plus résistant à la fatigue et moins vulnérable à la maladie. Quintonine : 5 fr. 85. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Les Sports

LIGUE DU MIDI. — DISTRICT DU LOT

Appel à tous les Clubs de Football-Association du département. — Le District du Lot, réorganisé conformément aux directives du Secrétariat général des Sports invite tous les dirigeants de Clubs de Football-Association à faire représenter leur société à la réunion qui se tiendra à Cahors, au Café de Bordeaux, dimanche 20 avril 1941, à 10 h. 30.

Dirigée par M. Guénard, l'actif Président de la Ligue du Midi, cette assemblée jettera les principales bases de l'organisation de la prochaine saison sportive.

Le nouveau bureau qui sera présenté, aura à l'avenir sous son contrôle, non seulement les sociétés du département, mais encore celles de l'Aveyron. Il désire mettre sur pied des épreuves régionales du plus grand intérêt, tout en respectant les désirs et les moyens de la majorité des clubs de son territoire.

Chaque équipe se doit d'apporter ses suggestions pour les diverses compétitions envisagées.

Dirigeants, qui êtes soucieux de la marche de vos sociétés, même si elles sont nouvellement créées, n'attendez pas que la future saison soit commencée pour les préparer. Affiliez-vous sans retard à la 3e F.A. si vous ne l'avez déjà fait.

Faites-vous représenter à l'importante réunion du 20 avril, au cours de laquelle tous renseignements utiles vous seront communiqués sur toutes les questions vous intéressant.

LES JEUNES CADOURQUES

Foot-Ball Association. — Montauban à Cahors : Telle sera l'équipe qui, sur la pelouse du Stade Lucien-Desprats, donnera la réplique aux J.C. Montauban possède cette année une équipe de tout premier plan. Qu'il nous suffise de donner comme références qu'en *Coupe de France* ils ont battu l'équipe reine du Lot, le Stade Cadurcien, par 5 buts à 0 ; qu'ils se sont inclinés, toujours en Coupe, devant le F.C. de Toulouse, actuellement vainqueur de la Coupe de France ; dernièrement encore, ils battaient le team si complet de Gramat, à Gramat, par 8 buts à 2. Ces résultats, mieux qu'un long article, montrent la valeur de l'U.S. Montalbanaise.

Devant une telle équipe, les Jeunes Cadourques, renforcés par de nouvelles rentrées, n'escomptent pas la victoire. Toutefois, ils espèrent obliger Montauban à s'employer à fond pour enlever la décision ; ils opposeront donc à la science de leurs adversaires leur fougue et leur jeunesse, qui font d'eux une équipe qui, jusqu'au coup de sifflet final, reste dangereuse.

STADE CADURCIEN — RUGBY

Stade Cadurcien (Réserves) bat *Montech I* par 11 à 3. — Cette partie aurait été fort plaisante si l'ardeur des deux lignes d'avants avait été plus tempérée. Les arrières stadistes, nettement supérieurs, enlevèrent brillamment la décision, et les Magnani, Brunk et Bordes, en grande forme, accomplirent de beaux exploits.

Ensuite, c'est au tour de Rieumes et des leaders du Stade de disputer leurs chances. En première mi-temps, Cahors prit l'avantage et marqua par deux fois sans que Rieumes se montre bien menaçant. En seconde mi-temps, réveil des visiteurs et effondrement des locaux, qui ne surent pas réagir devant un adversaire plus en souffle. Sahuc, délaissant le poste d'arrière, pour passer dans les 3/4, fit marquer 23 points à son équipe contre 5 à Cahors. La fin du match fut sifflée en faveur des visiteurs avec une marque de 23 à 13.

A la vérité, le Stade fit une bien mauvaise exhibition ! Trois semaines d'inaction se firent rudement sentir et le terrain tassé et très dur fit hésiter nos joueurs dans leurs attaques. Le terrain devra être mis en état pour la saison prochaine, sinon il ne sera plus possible d'y jouer au rugby, car il devient trop dangereux.

Souhaitons que le nécessaire soit fait en temps utile ! ! !

Jeudi 17 avril, à 20 h. 30, réunion au siège social des équipiers I et II pour organiser la sortie de dimanche prochain.

SPORT-BOULES
Amicale Bouliste des Badernes

Inaugurant les épreuves de compétition, l'Amicale Sportive des Badernes organise, pour le dimanche 27 avril, un concours de quadrettes ouvert à tous les joueurs licenciés 1941.

Les engagements seront reçus jusqu'à *mardi 22 avril, dernier délai,* chez M. Duthil, coiffeur, rue Wilson.

Ils devront être accompagnés de la somme de 10 fr. pour participation aux frais.

Respectueux des décisions fédérales, il n'y aura aucun prix en espèces, le montant des engagements sera intégralement redistribué aux vainqueurs sous la forme de prix en nature ou de souvenirs.

Le comité organisateur compte sur de nombreux engagements pour ce concours d'ouverture qui précède les épreuves des Challenges Boulistes de huit jours et sera un excellent entraînement pour tous les joueurs désirant participer au grand concours du journal « La Dépêche ».

Arrondissement de Cahors

Concots

Mariage. — On nous apprend le prochain mariage de Mlle Euphrasie-Désirée Issendou, couturière, domiciliée à Concots, avec M. Louis-Albert Gimazane, mutilé de guerre, croix de guerre avec palme, maçon, également domicilié à Concots. La double cérémonie, civile et religieuse étant fixée, paraît-il, au samedi 26 avril.

Sincères félicitations, meilleurs vœux.

Lherm

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Antoine Pradier, retraité des postes, décédé à l'âge de 83 ans.

Les obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse assistance, qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme Vve Pradier, à tous les parents, nos sincères condoléances.

Luzech

Félicitations. — Nous publions avec plaisir les deux lettres de félicitations adressées à la jeune Janine Loubéjac pour son acte de courage que nous avons relaté en son temps.

« Mademoiselle, Votre Directrice, Mme Arnal, a rendu compte à M. l'Inspecteur d'Académie de la façon habile et courageuse avec laquelle vous avez tiré d'affaire votre petit camarade André Audit, qui risquait fort de se noyer, si vous n'aviez pas été présente. Heureusement pour lui, vous vous trouviez à passer, et vous n'avez pas perdu la tête.

« Je suis heureux de vous féliciter de votre présence d'esprit et de votre ingéniosité.

« Je suis sûr qu'avec d'aussi belles qualités, vous deviendrez plus tard, une jeune fille, puis une femme qui méritera l'estime et l'amitié de tous ses voisins.

« Si j'ai un jour l'occasion de passer à Luzech avec M. l'Inspecteur d'Académie, nous aurons plaisir, l'un et l'autre, à vous renouveler ces félicitations, auxquelles vous avez droit, et que j'ai eu le plus grand plaisir à vous adresser.

« Veuillez croire, Mademoiselle, à mes sentiments les plus sympathiques. — *Le Préfet :* BÉZAGU. »

« Ma chère enfant, je joins mes félicitations à celles de M. le Préfet. Votre acte « prouve que vous êtes une bonne et courageuse petite Française.

« Tous mes compliments. — *L'Inspecteur « d'Académie.* »

Saint-Martin-Labouval

Légion Française des Combattants. — Le Comité adresse un appel à ses adhérents légionnaires, tout particulièrement aux jeunes 1939-40, et également à tous les sympathisants non adhérents, en vue de participer à la grande réunion cantonale qui se tiendra à Limogne, dimanche 20 avril, à 14 h. 45. La réunion promet déjà d'être un beau succès, et le groupement des légionnaires de Saint-Martin-Labouval se doit d'envoyer un effectif nombreux écouter notre président Pédelmas.

La peau miroir de l'intestin

Les déchets mal éliminés de la digestion, véhiculés par la circulation, sortent par la peau, sous forme de placards, d'eczéma, de boutons, de dartres, d'urticaire, etc... Stimulez votre intestin et votre peau deviendra saine et nette. Les Sels Largan — (chlorure de magnésium, manganèse, sels de fruits, sels alcalins) — combattent non seulement la paresse de l'intestin, mais ils décongestionnent le foie « grand nettoyeur » de l'organisme. Ils purifient le sang, facilitent la digestion et assurent le fonctionnement harmonieux des principaux organes. Ils augmentent la vitalité générale. Les Sels Largan coûtent 9 fr. 05, un flacon mélangé à un litre d'eau donne une solution d'un goût agréable ; suffisante pour une cure de 16 jours. Ttes Phies.

Arrondissement de Figeac

Latronquière

La foire. — Notre foire de Pâques a été d'une importance plus que moyenne.

Cours pratiqués : de nombreux veaux de boucherie, pris la plupart par la réquisition, au prix de 9,50 à 10 fr. 80 le kilo, suivant qualité. Porcelets vendus au nouveau tarif. Pas d'invendus. Quelques cochons pour la charcuterie, vendus d'après la taxe.

Marché aux moutons et aux bœufs bien approvisionné. Beaucoup de transactions à des prix élevés. Une paire de jolies vaches a trouvé preneur à 16.200 francs.

Au marché à la volaille, les poules ont valu 9 fr., les poulets 10 fr. et les lapins 5 fr. 50, le tout le demi-kilo. Quelques chevreaux, vite enlevés à 50 et 55 fr. pièce. Œufs, 8,50 et 9 fr. la douzaine. Plants d'oignons, 20 et 22 fr. le cent. Plants de choux pommés, 15 fr. le paquet de 25.

Saint-Céré

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine les décès de Mme Marie Couderc, 47 ans, de Gagnac (Lot), et de Henri Cayrola, 63 ans, de Belmont.

Aux familles cruellement éprouvées nous adressons nos sincères condoléances.

Au Rex Cinéma. — Ce soir, jeudi 17 avril, à 20 h. 45, Michel Simon et Arletty dan une comédie gaie de Marcel Arnac : « *Circonstances atténuantes* ». En complément : « *La vie des artistes* ».

Malaises de jeunes filles

Les mamans de grandes filles connaissent bien ces malaises et ces caprices de l'adolescence. L'enfant qui, brusquement se transforme en jeune fille supporte parfois difficilement le grand travail qui s'opère dans son organisme. Les Gouttes Floride lui apporteront une aide salutaire. Uniquement composées d'extraits végétaux, les Gouttes Floride agissent sur le sang, la circulation et le système nerveux. Elles facilitent la formation, équilibrent les nerfs, suppriment les douleurs des règles et les malaises vagues de la puberté. C'est un remède très efficace et toujours bien supporté. Ttes Phies : 12 fr. 25 le flacon.

Arrondissement de Gourdon

Lacave

Vols. — Des maraudeurs, depuis quelque temps, se spécialisent dans la visite des clapiers. De nombreux propriétaires ont eu le regret de constater qu'au cours de ces nuits dernières, leurs clapiers avaient été visités et vidés des lapins qu'ils contenaient.

Plainte a été portée à la gendarmerie. Une enquête est ouverte.

Souillac

Au Conseil municipal. — Par arrêté préfectoral, M. Pierre Couderc, directeur du Grand-Hôtel, et M. Charles Bonnet, industriel, sont nommés adjoints supplémentaires de la commune de Souillac.

Marché du 14 avril. — Marché assez bien approvisionné et très actif. Principaux cours pratiqués :

Poules, coqs et canards, 12 fr. ; poulets de grain, 12,50 à 13 fr. ; dindes, 11,50 ; pintades, 13 fr. ; lapins domestiques, 6,50 à 7 fr., le tout le demi-kilo ; pigeons communs, 8 à 10 fr. ; de grosses espèces, 20 à 22 fr. le couple.

Œufs, 11,50 à 12 fr. la douzaine ; beurre du pays, 36 fr. le kilo ; petits fromages de chèvre, 9 à 10 fr. la douzaine ; miel liquide, 25 fr. le litre.

Dans les perceptions. — M. Vargues, commis principal de perception à Landrecies (Nord), réfugié à Souillac, est nommé commis principal à La Réole (Gironde).

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE **une famille** voulant **s'occuper de jardinage,** contenance un hectare environ, situé à Cabessut, faubourg de Cahors.
Ecrire à Mme FRAPIN, 26, rue d'Angoulême, Périgueux (Dordogne). On voudrait des références (33.426).

■

CHERCHONS **homme** ou **femme** actif, bonne présentation pour prospection Lot. Travail facile et agréable, sans connaissances spéciales. Beaux gains. Ecrire : Illustré, 1, rue des Capucins, Cahors. On écrira ou convoquera. (33.452).

■

Sténo-dactylo expérimentée, bonne instruction, courant travail secrétariat, bonnes références, cherche place à Cahors. S'adresser au Bureau du Journal.

■

A VENDRE **troupeau 20 brebis,** bélier et agneaux. Marchands s'abstenir. Ecrire sous pli affranchi Journal du Lot, n° 33.453.

REMERCIEMENTS

Madame Veuve PRADIER Antoine ; Madame CHATAIN Albert, née PRADIER, Monsieur CHATAIN Albert ; Madame ROBERT, née CHATAIN, Monsieur ROBERT et leur fils André ; Monsieur Lucien CHATAIN, prisonnier de guerre, Madame Lucien CHATAIN, et leur fils Christian ; Madame et Monsieur Roger CHATAIN et leur fils Pierre ; les familles PONS, ARNAUDET, DOUMERC, LUGA et LESPINARD remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Antoine PRADIER
Retraité des Postes
P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Camille VIDAILLAC, carrossier et leurs enfants ; Madame et Monsieur Louis VIDAILLAC, carrossier, et leurs enfants ; Madame veuve DELTEIL et sa famille, à Labéraudie ; Monsieur VIDAILLAC Henri et sa famille ; Madame veuve Justin VIDAILLAC et sa famille. Les familles BONS, ANDRIEU, MÉNAUGE, BARRIÈRES, LACOMBE, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme Veuve Jean VIDAILLAC
née Nathalie VIGNALS

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*).
Le co-gérant : L. PARAZINES.

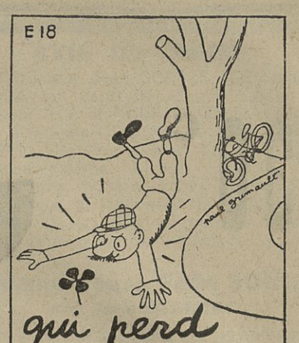

Les chances s'équilibrent toujours.
Après la déveine, la veine.
Profitez-en grâce à la
LOTERIE NATIONALE

BANQUE NATIONALE
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 175 MILLIONS de FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SIÈGE SOCIAL A PARIS :
16, BOULEVARD DES ITALIENS (9e)

AGENCE DE FIGEAC
Boulevard Wilson
Téléphone 151

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE — SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX ÉMISSIONS
CRÉDIT D'EMBOUCHE
800 SUCCURSALES ET AGENCES EN FRANCE, DANS L'EMPIRE FRANÇAIS ET A L'ÉTRANGER

ETUDE DE MAITRE JEAN CALMON
notaire à Figeac (Lot)

EXTRAIT

Suivant acte passé devant Maître Jean CALMON, notaire à Figeac, les premier et neuf avril mil neuf cent quarante et un, enregistré à Figeac le neuf avril mil neuf cent quarante et un, vol. 582, fol. 61/358, Monsieur VINEL Jean-Pierre-Roger, propriétaire, ancien commerçant demeurant précédemment à Puy-Blanc (Lot), et actuellement à Orniac (Lot), a vendu à Mademoiselle HARDY Thérèse, entrepreneur de transports, demeurant à Figeac, place Carnot, n° 5, et à Monsieur DEHARMANS-ROY Jean-Pierre, entrepreneur de transports, demeurant également à Figeac, place Carnot, n° 5, le fonds de commerce de garagiste avec exploitation de deux postes d'essence fixes exploité à Figeac, avenue Maréchal-Joffre, n° 6, comprenant :

1° L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés ;

2° Le droit pour le temps qui en reste à courir au bail des lieux où il est exploité ;

3° Le matériel et le mobilier commercial servant à son exploitation ;

4° Et toutes les marchandises en dépendant.

Domicile a été élu pour les oppositions à Figeac en l'étude de Maître Jean CALMON, notaire.

Les créanciers du vendeur devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains des acquéreurs, au domicile susindiqué, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente.

Pour première insertion :
CALMON, *notaire.*

DEUXIÈME INSERTION

Suivant acte reçu par Maître ROUX, notaire à Cajarc (Lot), le trois avril mil neuf cent quarante et un, enregistré à Cajarc le même jour, F° 166, N° 1080,

La Société Anonyme **Silvogaz,** au capital de 30.000 francs, dont le siège social est à Tulle (Corrèze), 11, place Carnot,

A vendu à Monsieur Albert-Emile-Jules ROMEC, industriel, demeurant à Caillac, commune de Cajarc (Lot);

Un fonds de commerce comprenant une entreprise d'exploitations forestières dans le département du Lot, en vue de la carbonisation du bois, la clientèle et l'achalandage attachés à cette entreprise, les coupes de bois possédées par la Société sur le territoire du département du Lot,

Monsieur ROMEC pourra prendre le nom commercial de **Silvogaz,** mais il devra le faire suivre obligatoirement du mot « LOT ».

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues, jusqu'au vingtième jour après la seconde publication, à Cajarc, en l'étude de Maître ROUX, notaire.

L'insertion au *Bulletin Officiel* des ventes a eu lieu dans le n° du 12 avril 1941.

La présente insertion renouvelle celle parue au *Journal du Lot* le mercredi 9 avril 1941.

Pour deuxième insertion,
Maître ROUX.

DÉPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE FIGEAC

Par jugement contradictoire et définitif en date du 11 février 1941,

Le Tribunal correctionnel de Figeac a condamné la nommée DURAND Marie-Sidonie, Veuve SIADOU, exerçant la profession de marchande de chaussures, née le 24 décembre 1881, à Saint-Michel-Loubéjou, département du Lot, demeurant à Saint-Céré, département du Lot, à la peine de cent francs et seize francs d'amende ; affichage à la Mairie pendant 15 jours, insertion au *Journal du Lot* ne devant pas excéder 125 francs, pour délit de hausse illicite et défaut de relevé de prix, commis le 10 décembre 1940, constatés par P.V. de M. PONS, Contrôleur Auxiliaire des Prix, en date du 10 décembre 1940.

Pour extrait conforme délivré à Figeac, le 9 avril 1941.

Vu : le Procureur.
Le Greffier en Chef.

Feuilleton du « *Journal du Lot* ». 42

LE SORTILÈGE DE VENISE
par ÉDOUARD DE KEYSER

— Je répète : ravissante. Qui vous l'a faite ?

— Le printemps ! lui lança la jeune fille.

— Vous ne vous habillez pas aux Champs-Elysées ?

Jeannille se mit à rire.

— Non, Madame, depuis que les Champs-Elysées sont devenus la succursale du passage Brady.

— Je ne connais pas le passage Brady.

— C'est un coin de Paris qui mérite une visite. Quant aux Champs-Elysées, ne désespérons pas d'y voir les mannequins rappelant Joséphine Baker... et les vendeuses racolant les clientes sur le trottoir. « Par ici, Madame. Ultime modèle pure soie, de la vraie collection parisienne ! Cent trente-neuf francs quatre-vingt-dix... »

Marc la considérait avec surprise. A quel propos cette verve mordante ? Elle devait pourtant être satisfaite de se trouver là. Ne le lui avait-elle pas demandé ?

Elle prit une part minime à la conversation. Elle ne pensait qu'à une chose : par politesse, Marc l'inviterait à danser...

Dans cette salle trop pleine, le plateau de danse serait trop petit. Tant mieux. Elle pourrait parler. Elle dirait à Marc qu'il serait malheureux s'il épousait Edna. Elle lui dirait que cette femme ne cherchait qu'un flirt passager, un compagnon de promenade à travers Venise et qu'elle partirait ensuite, sans regarder en arrière, sans se soucier du mal qu'elle avait pu causer... Elle lui dirait...

Brion se souciait peu d'elle. Accoutumé à son hostilité il bavardait avec Edna qui était fière de l'accaparer. Elle ne songeait pas à l'aimer, certes, mais elle eût trouvé charmant qu'il l'aimât et le lui écrivit.

De la part de ce maître ès énergie, de cet escrimeur imbattable, ce serait un autographe à conserver.

La danse ne commença vraiment que lorsqu'il n'y eut plus sur les tables que les tasses à café, les liqueurs, quelques bouteilles de champagne délaissées. Comme le jazz se déchaînait, Marc se tourna vers Mrs Mortan. Elle se leva et se laissa entraîner.

Jeannille les suivit un instant des yeux, mais la foule des danseurs les noya aussitôt. Elle sentit une grande envie de pleurer. Son secret devenait si lourd qu'elle était désormais incapable de le porter seule. Pourquoi ne dirait-elle pas son secret à Marc ce soir même ? Ce brouhaha, la cohue anonyme, lui verseraient du courage. Le mot décisif paraissait moins immense. Marc l'aimait ; il le lui avait avoué, et ce cœur ne pouvait changer ainsi... Si elle manquait l'occasion propice, ils demeureraient toujours séparés par le malentendu et le bonheur, las d'attendre, s'en irait.

Ce fut un boston qu'attaqua l'orchestre de tango.

— Vous dansez, Jeannille ?

— Son oui fut balbutié. Elle venait de perdre toute force. Pendant les premières mesures de la valse, elle fut prise de vertige. Jamais elle ne pourrait prononcer les mots qu'il fallait...

Pourtant, si elle voulait être heureuse...

— Vous aimez danser en silence, railla doucement Marc.

Entendre cette voix lui rendit un peu d'énergie.

— Non, en général, répondit-elle. Mais vous dansez très bien, et j'en goûte le plaisir.

— Un compliment venant de vous ! Vous aurait-on transformée ?

— La vérité n'est pas un compliment, j'imagine...

— Mrs Mortan danse-t-elle agréablement pour son cavalier ?

— Je vous retourne le compliment : moins agréablement que vous. Elle se laisse moins bien entraîner.

— N'est-elle pas de cette race américaine chez laquelle, en tout, la femme se déclare l'adversaire de l'homme ?... Cela doit se remarquer, même en dansant.

Ils écoutèrent une vingtaine de mesures, puis elle interrogea :

— Lui avez-vous montré les usines de Murano ?

— Avant de répondre, laissez-moi demander à mon tour ; pourquoi cette question ?

— Parce que je vous reprocherais de ne pas m'y avoir invitée.

— Je supposais que l'industrie ne pouvait vous intéresser puisque, ayant des capitaux dans l'affaire, vous n'avez pas encore, depuis votre arrivée à Venise, manifesté le désir de vous rendre dans l'île.

— Ce détour marque-t-il la volonté de ne pas me répondre ?

— Que non ! Je ne suis pas allé à Murano avec Mrs Mortan, qui est sans doute comme vous et qui n'y tient pas plus que ça.

La danse finissait, quelques bravos lui rendirent la vie.

— Vous a-t-elle vu faire des armes ? reprit Jeannille.

— Pas davantage.

— Cela lui plaira mieux... L'escrime est un beau sport. Moi aussi, je voudrais assister à un assaut.

— Vous ne m'en avez jamais parlé.

— Je n'osais pas.

— Timide, vous ?...

— Assez souvent, mais comme cette timidité dépend de mes sentiments, vous n'avez pas encore pu deviner ce que j'aurais voulu dire, dans les moments où elle m'assaillait.

(*à suivre*).